

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 22 février 2024

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Vincent LANGUILLE - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Catherine PILA - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Philippe GINOUX représenté par Nicolas ISNARD - Roland MOUREN représenté par Laurent SIMON.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Éric LE DISSES - Serge PEROTTINO - Henri PONS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

IVIS-001-15747/24/BM

■ Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association Grand Luminy au titre de son programme d'action - Approbation d'une convention - MGDIS n°6000

74974

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Le plan d'investissement « France 2030 » a pour objectif d'accélérer l'innovation technologique française dans dix secteurs cibles, dont la santé.

L'objectif de ce « plan innovation santé 2030 » est de faire de la France la première nation européenne innovante et souveraine en santé avec l'ambition de développer la première industrie du secteur à l'échelle européenne.

La Métropole fait de l'accompagnement et de l'accélération des transitions la ligne directrice de son Agenda économique et de son projet de territoire. Elle activera tous les leviers disponibles pour elle et ses partenaires : financiers, technologiques, ingénierie, réglementaires. Ceci afin de s'adapter dans des délais contraints à une nouvelle réalité économique, avec pour enjeu majeur d'encourager les dynamiques entrepreneuriales en s'appuyant sur l'écosystème d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation et le développement des filières d'avenir (aéronautique-mécanique, énergie-environnement, industries créatives et numérique, micro-électronique, santé, tourisme et art de vivre, maritime et logistique).

La Métropole entend ainsi :

- Organiser et soutenir l'écosystème d'innovation pour renforcer sa performance, son attractivité et sa lisibilité. Sa stratégie repose sur deux piliers complémentaires :
 - La capacité du territoire à accueillir et à accompagner les entreprises dans leurs projets d'innovation et de recherche, et à soutenir et coordonner tous les acteurs de l'écosystème d'innovation.
 - La capacité à se positionner comme un acteur de l'innovation et un territoire d'expérimentation d'ambition européenne.
- Matérialiser ses ambitions de la filière santé par une feuille de route pour le développement de la « Healthtech métropolitaine » autour de trois orientations stratégiques :
 - Développer une offre foncière et immobilière pour les entreprises.
 - Renforcer et structurer l'offre de services associée.
 - Améliorer la lisibilité du territoire par un marketing de l'écosystème Healthtech métropolitain.

Considérant ces enjeux et dans ces perspectives, la Métropole Aix-Marseille-Provence se propose de soutenir l'association Grand Luminy.

Afin d'offrir un environnement favorable à la filière santé, et plus spécifiquement au développement des biotechnologies, la Métropole Aix-Marseille-Provence met en œuvre une offre d'immobilier d'entreprises adaptée aux jeunes entreprises de biotechnologie sur le Parc Scientifique et Technologique de Marseille Luminy (les bâtiments Luminy Biotech I, II, III et bâtiment Beret Delage). La Métropole soutient également un dispositif d'appui à l'innovation opéré par le pôle de compétitivité Eurobiomed pour les projets de R&D collaboratifs, le cluster à vocation mondiale Marseille Immunopôle pour la recherche publique et sa valorisation, ainsi que l'incubateur interuniversitaire Impulse. Au sein de cet écosystème, l'Association Grand Luminy joue quant à elle un rôle majeur dans l'appui à la création d'entreprises et l'animation du village d'entreprises de MI-Biopark à Luminy.

Le potentiel de la Métropole Aix-Marseille-Provence est remarquable dans ce domaine, en particulier sur le Parc Scientifique et Technologique de Marseille Luminy, qui a vu la naissance de nombreuses start-up ces dernières années (Innate Pharma – Veracyte – Oz Biosciences – Alphenyx...).

L'Association Grand Luminy comporte 55 membres issus de l'enseignement supérieur et de la recherche, de l'entreprise. Elle a pour mission de :

- Promouvoir l'entrepreneuriat et d'accompagner dans leur développement les entreprises innovantes, plus particulièrement dans la filière biologie/santé et notamment sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence.
- Contribuer à la promotion, à l'animation et au développement du complexe scientifique, entrepreneurial, culturel et de loisirs de Marseille Luminy.

Plus spécifiquement, pour atteindre les objectifs ci-dessus, l'Association se propose de poursuivre les actions suivantes :

- Proposer des solutions d'hébergement et de services aux entreprises innovantes.
- Aider les porteurs de projets innovants dans leur projet de création d'entreprise.
- Participer au fonctionnement des structures d'accompagnement de la filière biologie/santé.
- Fédérer les différents acteurs du complexe de Marseille Luminy autour d'actions communes.

L'année 2023 a été marquée par la poursuite de la mise en place de la nouvelle stratégie initiée depuis 2020 avec :

1. Le lancement de la marque entrepreneuriale Umany pour donner plus de visibilité aux biotechs qu'elle accompagne.
2. La poursuite du travail engagé de certification ISO 9001-2015 pour garantir la satisfaction de ses clients et s'assurer de produire des services conformes.

Mais aussi la mise en œuvre de son programme d'actions annuel avec :

- Une offre d'accompagnement renouvelée pour une meilleure rentabilité,
- L'organisation d'événements et temps de rencontres pour favoriser les échanges et assurer la visibilité du lieu.
- L'entretien et les aménagements des bâtiments.

La pépinière a connu un niveau d'activités important avec un taux d'occupation de 94 % en 2023. Elle accueille aujourd'hui vingt entreprises de pointe pour un effectif total de 110 salariés.

En 2024, l'association va se concentrer sur trois axes importants :

- La Pépinière Biotech autour de :
 - o L'accompagnement des entreprises sur les champs suivants :
 - La certification ISO 9001.
 - L'hébergement.
 - Les infrastructures et les services mutualisés.
 - o L'animation et la promotion avec :
 - Les dej'Biotech et webinaires.
 - Les rencontres fournisseurs.

- Le teambuilding.
 - Les formations.
- Et le réseau LinkedIn :
- Grand Luminy et l'écosystème de la santé avec
 - Les adhérents et l'organisation d'au moins un évènement spécifique en 2024.
 - L'accueil au sein de la pépinière des structures de soutien et d'accompagnement, et la participation aux événements qu'elles organisent.
 - La participation aux temps forts organisés par les établissements d'enseignement Supérieur et de la Recherche.
 - La participation à l'ensemble des comités de pilotage, techniques et réunions de travail organisés par les collectivités.
- La promotion du campus :
 - Les supports d'information.
 - La Responsabilité sociétale des entreprises (RSE).

L'association est, par ailleurs, très impliquée dans le projet de requalification et modernisation du Village d'Entreprises de Luminy Biotech piloté par la Métropole, en s'impliquant dans toutes les phases du programme. Dans le cadre du projet de Marseille Immunology Biocluster « MIB », l'association travaille en étroite collaboration avec la Métropole pour accompagner les plateformes dans leur recherche d'implantation sur le secteur de Luminy.

L'association participe également à de nombreux comités de pilotage, comités techniques et réunions de travail sur les thèmes développés par les collectivités locales en tant qu'expert de l'accompagnement-hébergement des biotechs-medtechs. Elle est également très active dans la participation aux différents ateliers et rencontres du Club Innov Provence animé par la Métropole.

Le programme d'action 2024 de l'association, ainsi que son budget prévisionnel sont détaillés à l'article 1 de la convention d'objectifs, annexée au présent rapport.

Pour accompagner l'Association Grand Luminy dans son fonctionnement et la mise en œuvre de son programme d'action 2024, le soutien financier de la Métropole Aix-Marseille-Provence s'élèvera à 90 000 euros.

Ce dossier de demande de subvention est référencé dans MGDIS sous le numéro 6000.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant actualisation de l'Agenda du Développement Économique ;
- La délibération n° FBPA-042-15297/23/CM du Conseil de la Métropole du 7 décembre 2023 approuvant le règlement budgétaire et financier modifié.

Signé le 22 février 2024
Reçu au Contrôle de légalité le 29 février 2024

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Les enjeux de développement économique et d'innovation associés à la filière santé et les orientations fixées pour y répondre dans l'agenda du développement économique métropolitain approuvé en juin 2022 ;
- Le rôle clé que joue l'association Grand Luminy au sein de l'écosystème d'innovation et plus spécifiquement de la filière santé ;
- L'intérêt de soutenir la pépinière d'entreprises biotech de l'Association Grand Luminy et de conforter la dynamique entrepreneuriale créée sur le site.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de fonctionnement spécifique de 90 000 euros au titre de l'année 2024 à l'Association Grand Luminy.

Article 2 :

Est approuvée la convention, ci-annexée, relative à l'attribution d'une subvention à l'association Grand Luminy.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention et tous documents y afférents.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de l'exercice 2024 pour 80 % et de l'exercice 2025 pour 20 % en section de fonctionnement : Chapitre 65, Fonction 67, Nature 65748.

Ces crédits relèvent de la politique « Développement économique, innovation, attractivité territoriale », de la sous-politique « Innovation, filières stratégiques, enseignement supérieur et recherche » et du programme « Innovation, filières stratégiques, enseignement supérieur et recherche » et seront exécutés par le service gestionnaire « 4EEIS ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Vice-Présidente Déléguée,
Santé, ESR,
Recherche médicale,
Economie de la santé

Emmanuelle CHARAFE